

Nice, le - 4 NOV. 2022

## ÉLECTION ANNUELLE 2022 DES JUGES DES TRIBUNAUX DE COMMERCE

### ARRÊTÉ

**Portant constitution des commissions d'organisation des élections pour le renouvellement des juges des tribunaux de commerce des Alpes-Maritimes**

Le préfet des Alpes-Maritimes  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code électoral ;

**Vu** le code de commerce et notamment les articles L. 723-13 et R. 723-8 ;

**Vu** le décret n° 2020-1616 du 17 décembre 2020, notamment l'article 8, modifiant la composition de la commission d'organisation des élections ;

**Vu** le décret n° 2021-144 du 21 février 2021 relatif aux élections des membres des chambres de commerce et d'industrie et des juges des tribunaux de commerce ;

**Vu** le décret n° 2022-1211 du 1er septembre 2022 relatif au report des élections des membres des chambres de commerce et d'industrie et des juges des tribunaux de commerce ;

**Vu** la note n° JUSB2213280C du 27 mai 2022 du Garde des sceaux, ministre de la justice, relative à l'organisation de l'élection annuelle 2022 des juges des tribunaux de commerce ;

**Vu** la note n° JUSB2225397C du 5 septembre 2022 du Garde des sceaux, ministre de la justice, relative au report des élections des membres des chambres de commerce et d'industrie et des juges des tribunaux de commerce ;

**Considérant** que pour chaque tribunal de commerce, est instituée une commission d'organisation des élections qui est chargée de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les commissions d'organisation des élections, chargées de veiller à la régularité du scrutin et de proclamer les résultats du 30 novembre 2022 et éventuellement du 13 décembre 2022, sont composées comme suit :

## Pour le tribunal de commerce d'Antibes

### Pour le premier tour :

Présidente : Mme Fanny MOSCHETTI  
Vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux de la protection au tribunal de proximité d'Antibes

### Juges du tribunal judiciaire désignés par le premier président de la cour d'appel :

M. Jacques ARLOTTO (titulaire)  
Juge des contentieux de la protection au tribunal de proximité de Cagnes-sur-Mer

Mme Valérie CHARLES (suppléante)  
Vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux de la protection au tribunal de proximité de Cagnes-sur-Mer

### Fonctionnaire désigné par le préfet :

Mme Anne-Chrystèle Goumot-Labesse  
Gestionnaire des élections

### Pour le second tour :

Présidente : Mme Fanny MOSCHETTI  
Vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux de la protection au tribunal de proximité d'Antibes

### Juges du tribunal judiciaire désignés par le premier président de la cour d'appel :

Mme Sophie GUICHON (titulaire)  
Vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux de la protection au tribunal de proximité d'Antibes

Mme Valérie CHARLES (suppléante)  
Vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux de la protection au tribunal de proximité de Cagnes-sur-Mer

### Fonctionnaire désigné par le préfet :

Mme Anne-Chrystèle Goumot-Labesse  
Gestionnaire des élections

## Pour le tribunal de commerce de Cannes

### Pour le premier et second tours :

Président : M. Vincent JACQUET  
Vice-président chargé des fonctions de juge des contentieux au tribunal de proximité de Cannes

Juges du tribunal judiciaire désignés par le premier président de la cour d'appel :

Mme Karima GASSEM (titulaire)  
Vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux au tribunal  
de proximité de Cannes

Mme Laura GRANIER (suppléante)  
Juge des contentieux au tribunal de proximité de Cannes

Fonctionnaire désigné par le préfet :

M. Pierre-Jean Blazy  
Directeur des élections et de la légalité

**Pour le tribunal de commerce de Grasse**

Pour le premier et second tours :

Présidente : Mme Caroline CHASSAIN  
Vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux au pôle de  
de Grasse

Juges du tribunal judiciaire désignés par le premier président de la cour d'appel :

M. Yves TEYSSIER (titulaire)  
Vice-président chargé des fonctions de juge des contentieux au pôle de  
Grasse

M. Alain MIELI (suppléant)  
Juge au tribunal judiciaire de Grasse

Fonctionnaire désigné par le préfet :

M. Patrice Antonelli  
Gestionnaire des élections

**Pour le tribunal de commerce de Nice**

Pour le premier tour :

Présidente : Mme Anne-Christine HERRY-VERNIMONT  
Première vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux de  
la protection au tribunal judiciaire de Nice

Président  
suppléant : M. Côme JACQMIN  
Vice-président au tribunal judiciaire de Nice

Juges du tribunal judiciaire désignés par le premier président de la cour d'appel:

Mme Cécile SANJUAN-PUCHOL (titulaire)  
Première vice-présidente au tribunal judiciaire de Nice

Mme Sophia TAKLANTI (suppléante)  
Juge des contentieux de la protection au tribunal judiciaire de Nice

Fonctionnaire désigné par le préfet :

M. Jullian Arbey  
Chef du bureau des élections

Pour le second tour :

Présidente : Mme Pascale DORION  
Présidente du tribunal judiciaire de Nice

Présidente suppléante : Mme Anne-Christine HERRY-VERNIMONT  
Première vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux de la protection au tribunal judiciaire de Nice

Juges du tribunal judiciaire désignés par le premier président de la cour d'appel:

Mme Delphine HAUBENSACK (titulaire)  
Vice-présidente au tribunal judiciaire de Nice

Mme Isabelle DEMARBAIX (suppléante)  
Vice-présidente au tribunal judiciaire de Nice

Fonctionnaire désigné par le préfet :

M. Jullian Arbey  
Chef du bureau des élections

**Article 2 :** La commission d'organisation des élections se réunira, dans chaque tribunal de commerce, pour le dépouillement des votes et la proclamation des résultats, le 30 novembre 2022 à 9 heures pour le premier tour, et éventuellement le 13 décembre 2022 à 9 heures pour le deuxième tour.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes et les présidents des commissions d'organisation des élections, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

  
Pour le préfet,  
Le Secrétaire Général  
SG 4522  
**Philippe LOOS**